



Bruxelles, le 6.5.2026
COM(2026) 538 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**relative à la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté: combattre et prévenir la
pauvreté tout au long de la vie**

{SWD(2026) 770 final} - {SWD(2026) 771 final}

Vivre dans la dignité est un droit fondamental que l'UE s'est engagée à respecter et à protéger¹. Le **coût de l'inaction** dans la lutte contre la pauvreté est important et touche de nombreux domaines. En effet, la pauvreté **nuît à la cohésion sociale, affaiblit la démocratie et freine le potentiel économique de l'Europe**. Une économie fortement compétitive et innovante, qui stimule la croissance et crée des emplois de qualité, contribue à réduire la pauvreté. L'inflation galopante qui résulte des troubles géopolitiques et de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles pèse et continuera de peser sur les factures d'énergie et le prix des biens de première nécessité, y compris alimentaires, et accentue la précarité et l'insécurité financière partout en Europe. Si les plus vulnérables sont les plus durement touchés, les ménages à revenus intermédiaires risquent eux aussi de basculer dans la précarité, ce qui rend la prévention et la protection plus urgentes que jamais.

Aujourd'hui, environ un Européen sur cinq est exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale². Cela signifie que 93 millions de personnes n'ont pas les moyens de vivre décemment et que 19 millions d'enfants sont désavantagés dès le début de leur existence. Certains territoires sont particulièrement exposés: 93 des 243 régions de l'UE enregistrent des taux de pauvreté et d'exclusion sociale supérieurs à la moyenne de l'UE.

L'UE s'est déjà donné pour objectif de réduire d'au moins 15 millions (dont au moins 5 millions d'enfants) le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale **d'ici à 2030³**. Les États membres soutiennent cette ambition au moyen d'objectifs nationaux de réduction de la pauvreté. Malgré les crises successives que l'UE a traversées ces dernières années, des progrès ont été accomplis à cet égard: une baisse de 3,5 millions a été enregistrée en 2025 par rapport à 2019, même si ce chiffre est resté globalement stable pour les enfants. Des efforts plus importants, soutenus et mieux coordonnés sont donc nécessaires pour se rapprocher de l'objectif fixé pour 2030.

La Commission affiche l'ambition de contribuer à l'éradication de la pauvreté dans l'UE d'ici à 2050. Cette toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté définit une approche globale visant à prévenir la pauvreté et à s'en protéger, contribuant ainsi à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. S'appuyant sur les actions déjà engagées et sur les politiques mises en place, elle ouvre la voie à de nouveaux progrès en matière de réduction de la pauvreté.

La stratégie préconise l'adoption de mesures à l'échelle de l'UE, ciblées selon la catégorie d'âge, pour lutter contre la pauvreté tout au long du cycle de vie. Au cœur de la stratégie, l'approche d'inclusion active souligne l'importance du soutien à l'activation du marché du travail pour les personnes en capacité de travailler (y compris la transition vers des emplois de qualité, premier rempart de prévention de la pauvreté), l'accès aux biens et services essentiels au bien-être et à l'intégration des personnes dans la société, et une aide au revenu adéquate. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, l'obtention de résultats probants nécessite des investissements immédiats et durables.

La lutte contre la pauvreté est une responsabilité collective qui exige des efforts coordonnés à tous les niveaux. La présente communication définit la première stratégie

¹ Voir l'article 1^{er} de la [charte des droits fondamentaux](#) 2012/C 326/02 du 26 octobre 2012: «La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée» et l'article 3 du traité sur l'Union européenne: «[L'Union] combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales».

² 20,9 % de la population de l'UE était exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2025.

³ L'objectif a été salué par le Conseil européen le 25 juin 2021.

européenne de lutte contre la pauvreté à l'échelle de l'Union. Son succès dépendra de l'engagement actif des autorités à tous les niveaux de gouvernance (européen, national, régional et local), des partenaires sociaux, de la société civile et du secteur privé, ainsi que de la participation des personnes en situation de pauvreté. La stratégie fournit également un cadre pour une coopération renforcée avec les autres institutions de l'UE et les organisations concernées.

La stratégie repose sur de vastes consultations⁴ et sur une base analytique, détaillée dans le document de travail des services de la Commission⁵ qui l'accompagne, notamment une analyse des efforts précédemment déployés par l'UE pour lutter contre la pauvreté⁶. **Le chapitre 1** examine les mesures visant à lutter contre la pauvreté tout au long du cycle de vie. **Le chapitre 2** évalue les défis horizontaux et les dimensions susceptibles d'aggraver la pauvreté. **Le chapitre 3** présente les perspectives d'amélioration de la gouvernance, du financement et du suivi à tous les niveaux.

1. DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE AU SEIN DE CHAQUE GROUPE D'AGE

Toutes les générations ont besoin d'une attention ciblée pour prévenir et combattre la pauvreté. Si chaque génération a des besoins spécifiques et requiert des actions ciblées pour prévenir et combattre la pauvreté, une approche intégrée, combinant des ressources adéquates et un accès effectif à des services de qualité, est essentielle à tout âge. La lutte contre la pauvreté infantile porte sur le bien-être des enfants d'aujourd'hui et contribue à prévenir la pauvreté plus tard dans la vie; il est également essentiel de soutenir la population en âge de travailler, notamment au moyen de mesures d'activation ciblées, afin de prévenir la pauvreté des enfants et des personnes âgées; par ailleurs, le vieillissement de la population accentue la nécessité de soutenir les personnes âgées.

Des mesures pour briser le cycle des inégalités et améliorer les perspectives d'avenir

En moyenne, dans l'UE, les familles avec enfants, notamment les familles monoparentales, sont particulièrement exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale. La pauvreté infantile est le reflet de la situation économique du ménage dans lequel vivent les enfants. La faiblesse des revenus au sein du ménage est un facteur déterminant de la pauvreté infantile en raison des obstacles à l'intégration des parents sur le marché du travail et du phénomène de pauvreté des travailleurs⁷, tandis que les coûts liés à leur éducation pèsent plus lourdement dans un contexte de hausse des prix du logement, de l'énergie et de l'alimentation. Les parents isolés, et notamment les mères célibataires, présentent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale plus de deux fois supérieur à la moyenne de la

⁴ La stratégie s'appuie sur un appel à contributions et une consultation publique, qui se sont déroulés du 25 juillet 2025 au 24 octobre 2025, ainsi que sur de nombreuses consultations ciblées.

⁵ Document de travail des services de la Commission intitulé «Poverty in the EU — key trends and policies» (La pauvreté dans l'UE — principales tendances et politiques), SWD(2026) 770.

⁶ Ces efforts ont bénéficié du [dialogue sur la mise en œuvre des «Mesures de lutte contre la pauvreté: la recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active et la recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance»](#), qui s'est tenu le 24 février 2026.

⁷ [European Employment and Social Outlook](#). Revue trimestrielle, janvier 2026.

population⁸. En conséquence, aujourd’hui, dans l’UE, un enfant sur quatre est exposé à ce risque⁹.

La lutte contre la pauvreté infantile nécessite d’améliorer l’accès des parents à des ressources adéquates. Dans un premier temps, il est essentiel de soutenir l’accès des parents à des emplois de qualité et de fournir aux familles vulnérables une aide au revenu adéquate. Dans un second temps, des systèmes d’allocations familiales bien conçus sont déterminants pour aider les familles à assumer le coût de l’éducation des enfants. Toutefois, l’incidence des prestations sur la pauvreté et l’exclusion varie considérablement d’un État membre à l’autre, ce qui accentue la nécessité d’en **améliorer la conception, la couverture, le montant et le taux de recours**. La **coordination** entre les systèmes de protection sociale, les services et les prestations doit également être renforcée. Afin d’y parvenir, la Commission adoptera en 2027 une recommandation visant à renforcer l’efficacité et l’intégration des systèmes de prestations liées à l’enfance pour lutter contre la pauvreté infantile, l’objectif étant d’améliorer la coordination et l’incidence positive de ces dispositifs, dans l’intérêt supérieur de l’enfant. Dans un contexte de ressources publiques limitées, il apparaît important d’examiner et, si nécessaire, d’améliorer la répartition des dépenses sociales et publiques entre les différentes tranches d’âge, afin de réduire la pauvreté infantile et de favoriser l’équité intergénérationnelle.

Il est impératif de protéger les enfants vulnérables contre la pauvreté et de leur garantir, de toute urgence, l’accès aux services dont ils ont besoin. Parmi les services essentiels permettant de compenser les inégalités et de favoriser l’égalité des chances, aidant ainsi les enfants vulnérables à sortir de la pauvreté, figurent une éducation et un accueil de la petite enfance de qualité, la scolarisation, les activités périscolaires (sportives et culturelles), les repas scolaires et une alimentation saine, ainsi que l’accès aux soins de santé et au logement. Dans sa communication intitulée «Rompre le cycle de la pauvreté infantile — Renforcer la garantie européenne pour l’enfance», la Commission s’appuie sur l’évaluation en cours de la garantie européenne pour l’enfance et sur les nouvelles difficultés rencontrées par les enfants en situation de précarité pour annoncer des mesures visant à améliorer l’accès global à tous les services dont les enfants ont besoin pour réaliser pleinement leur potentiel dans la vie.

Soutenir l’épanouissement des jeunes

Aujourd’hui, dans l’Union européenne, les jeunes sont nettement plus exposés au risque de pauvreté ou d’exclusion sociale que le reste de la population. En 2025, 24 % des jeunes de moins de 29 ans étaient exposés au risque de pauvreté et d’exclusion sociale, soit trois points de pourcentage de plus que la moyenne générale de la population. Cela s’explique en grande partie par le chômage des jeunes, le décrochage scolaire et le désengagement de l’éducation ou du marché du travail.

Les principales difficultés que rencontrent les jeunes vulnérables concernent avant tout la transition entre l’éducation ou la formation et l’emploi, ainsi que l’accès aux services essentiels. Ils sont en effet confrontés à des défis de plus en plus complexes sur un marché du travail en rapide mutation, tels qu’une exposition accrue aux contrats de

⁸ En 2024, dans l’UE, le taux AROPE des mères célibataires était de 46,3 %.

⁹ Un enfant sur dix n’a pas accès quotidiennement à un repas contenant de la viande, du poulet, du poisson ou un équivalent végétarien.

courte durée et aux stages non rémunérés. La garantie pour la jeunesse¹⁰ vise à ce que chaque jeune de moins de 29 ans se voie proposer une offre d'emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage, dans les quatre mois suivant la perte de son emploi ou sa sortie de l'enseignement formel. Depuis sa création en 2013, ce dispositif a aidé plus de 63 millions de jeunes Européens.

À l'avenir, la Commission collaborera avec les États membres pour renforcer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, notamment en intensifiant les efforts de sensibilisation auprès des jeunes en situation de précarité, tout particulièrement dans les zones affichant des taux de chômage élevés. À cet égard, il est important de mettre en place et de soutenir des **espaces extrascolaires sûrs et inclusifs à l'échelon local**. Ces lieux pourront servir de pôles pour délivrer des conseils et un mentorat complets et coordonnés aux jeunes, tout en garantissant une approche intégrée et des liens plus étroits avec d'autres services.

En outre, pour briser le cycle de la pauvreté et des inégalités, il est essentiel **d'accompagner les enfants en situation de précarité afin qu'ils deviennent de jeunes adultes autonomes**. La communication intitulée «Rompre le cycle de la pauvreté infantile — Renforcer la garantie européenne pour l'enfance» soutient cette démarche en proposant des mesures visant à faire le lien entre la garantie européenne pour l'enfance et la garantie pour la jeunesse. D'ici à 2027, la Commission élaborera une **boîte à outils pour renforcer la coordination entre ces deux garanties**, en mettant notamment l'accent sur une approche individualisée et en renforçant les liens avec d'autres services, en particulier ceux couverts par la garantie européenne pour l'enfance.

Lutter contre la pauvreté des personnes en âge de travailler

Les faits démontrent qu'un emploi de qualité est la solution la plus efficace pour protéger de la pauvreté les personnes en capacité de travailler. Plus qu'une simple source de revenus, l'emploi procure aux personnes un sentiment de dignité et leur donne un objectif, ainsi qu'un réseau et un sentiment d'appartenance à une communauté plus large. À l'heure actuelle, de nombreuses personnes sont confrontées à la pauvreté ou risquent de se retrouver dans cette situation du fait de leur exclusion du marché du travail: en 2025, 66 % des chômeurs et 44 % des personnes en dehors du marché du travail étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les femmes font face à des obstacles spécifiques, puisqu'elles sont 6,7 millions de plus que les hommes à être menacées de pauvreté dans l'UE¹¹. Il arrive souvent que les parents ayant des responsabilités familiales n'aient pas accès à des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance de qualité ou n'aient pas les moyens de se les offrir. Cela se traduit par des taux d'emploi plus faibles chez les femmes, comme en témoigne l'écart moyen de dix points de pourcentage par rapport aux hommes.

Soutenir l'insertion sur le marché du travail des personnes en capacité de travailler implique de mettre en place des mesures ciblées et efficaces d'activation du marché du travail, en particulier pour les chômeurs de longue durée, les personnes inactives et celles confrontées à des obstacles spécifiques. Il est essentiel que ces mesures de

¹⁰ Recommandation du Conseil 2020/C-372/01 du 30 octobre 2020 relative à [«Un pont vers l'emploi — Renforcer la garantie pour la jeunesse» et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse](#).

¹¹ En 2025, l'UE comptait 43 millions d'hommes et près de 50 millions de femmes exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, selon les [données d'Eurostat](#).

soutien favorisent l'autonomie individuelle et établissent un juste équilibre entre l'aide au revenu, les mesures actives du marché du travail, les incitations au travail et les obligations mutuelles. Pour aider les personnes les plus vulnérables à acquérir des compétences et à améliorer leur employabilité afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi durable et de qualité, il est nécessaire d'adopter une approche individualisée. Celle-ci doit inclure l'aide à la recherche d'emploi, l'accompagnement et l'orientation, la formation ainsi que des activités professionnelles¹². Parallèlement, le soutien à l'insertion professionnelle est essentiel pour mobiliser les talents inexploités en Europe et contribuer ainsi à la croissance économique, à la compétitivité et au développement local.

C'est pourquoi, au second semestre 2026, conformément à l'article 154, paragraphe 2, du TFUE, la Commission lancera **la première phase de consultation des partenaires sociaux européens afin de recueillir leur avis sur l'orientation possible d'une action de l'UE visant à soutenir l'activation des personnes exclues du marché du travail et l'égalité de genre concernant les perspectives offertes par le marché du travail**. Cette initiative viserait à faciliter l'identification et la sensibilisation des personnes exclues du marché du travail, ainsi que la mise en place de parcours d'insertion personnalisés, en mobilisant toutes les autorités compétentes dans un cadre de coopération accrue. Elle contribuerait ainsi à lever les obstacles à l'insertion sur le marché du travail et à améliorer le taux de recours aux services de soutien.

La Commission continuera de soutenir l'économie sociale et la microfinance, qui ont un rôle spécifique à jouer en offrant des possibilités de travail salarié et indépendant aux personnes en situation de pauvreté. Il s'agira notamment d'évaluer le rôle du soutien financier public dans la création et le développement des acteurs de l'économie sociale¹³. Certains groupes spécifiques nécessitent en outre des efforts accrus, car ils se heurtent à des obstacles particuliers à l'insertion sur le marché du travail. C'est par exemple le cas pour les ressortissants de pays tiers¹⁴ et les personnes handicapées, qui bénéficieront d'un train de mesures renforcé en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en conformité avec la communication intitulée «Renforcer la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées jusqu'en 2030».

Cependant, un emploi ne protège de la pauvreté que s'il garantit un revenu adéquat, suffisant pour couvrir le coût de la vie. Malgré de légères améliorations au cours des dix dernières années, dans l'UE, quelque 8,3 % des personnes qui ont un emploi continuent d'être exposées au risque de pauvreté. Les personnes sous contrat à temps partiel ou temporaire sont deux fois plus susceptibles d'être exposées au risque de pauvreté

¹² Recommandation du Conseil 2016/C 67/01 du 15 février 2016 [relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail](#).

¹³ Examen à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale, recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale. À l'avenir, la Commission révisera le code européen de bonne conduite pour l'octroi de microcrédits afin que la microfinance continue de répondre aux besoins des entrepreneurs sous-représentés et des personnes en situation de vulnérabilité. Au printemps 2026, dans le cadre du volet EaSI du FSE+, elle lancera par ailleurs un appel à propositions visant à aider les groupes sous-représentés, y compris les plus vulnérables, à se lancer dans l'entrepreneuriat et à créer leur propre activité.

¹⁴ Communication COM(2020) 758 final de la Commission du 24 novembre 2020 relative au [plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027](#) et communication COM(2026) 45 final de la Commission du 29 janvier 2026 relative à la [stratégie européenne de gestion de l'asile et de la migration](#).

(respectivement 12,9 % et 13,4 %) que celles occupant un emploi à temps plein ou permanent (respectivement 6,9 % et 5,2 %).

Pour lutter contre la pauvreté des travailleurs, il est nécessaire de promouvoir des emplois de qualité, de lutter contre la faible intensité de travail involontaire, notamment en supprimant les obstacles, tels que le manque de services de soins abordables, et de garantir l'accès aux services ainsi qu'à une aide au revenu, le cas échéant. Cela implique également de s'attaquer au travail non déclaré en donnant un cadre officiel aux mesures incitatives en parallèle de l'application de la législation. Une économie fortement compétitive et innovante, se caractérisant par des salaires décents et transparents issus de la négociation collective, des contrats de travail non précaires, des possibilités de formation, une protection sociale adéquate¹⁵ et des politiques de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, permet de créer des emplois de qualité¹⁶. La conception des prestations sociales et des primes d'activité par les États membres a également une incidence sur la pauvreté des travailleurs, en particulier pour les personnes en transition vers des emplois stables et à temps plein. Conformément à la directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, les salaires doivent être fixés à un niveau suffisant pour protéger les travailleurs à temps plein contre la pauvreté.

En 2027, la Commission présentera une **recommandation fournissant des orientations stratégiques fondées sur des données probantes et de bonnes pratiques pour prévenir et combattre la pauvreté des travailleurs**. Élaborées en étroite collaboration avec les États membres et les partenaires sociaux, ces orientations détailleront les principaux facteurs de pauvreté des travailleurs. Elles présenteront les bonnes pratiques visant à favoriser une intensité de travail accrue (et donc des revenus plus élevés) et à garantir la cohérence des systèmes fiscaux et de prestations sociales, afin que chaque heure travaillée supplémentaire se traduise par une augmentation réelle du revenu. La publication de cette recommandation sera suivie de discussions structurées spécifiques avec tous les acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux et les autorités nationales. En parallèle, la Commission intensifiera ses efforts de suivi pour veiller à la transposition complète de la directive sur les salaires minimaux adéquats¹⁷. Le rapport 2026 à venir sur la directive donnera un aperçu de la situation actuelle. La Commission intensifiera ses efforts par des échanges d'apprentissage mutuel et un suivi étroit au sein du comité de l'emploi (COEM) et du comité de la protection sociale (CPS).

Il est essentiel de faire en sorte que les personnes qui ne sont pas en capacité de travailler reçoivent le soutien nécessaire pour mener une existence décente, que cette incapacité soit structurelle ou due à des obstacles conjoncturels spécifiques¹⁸. Si tous les États membres ont mis en place des régimes de revenu minimum, qui favorisent également l'accès aux services et l'inclusion sur le marché du travail, leur adéquation et leur taux de couverture varient considérablement. L'un des problèmes majeurs est le faible

¹⁵ Recommandation 2019/C 387/01 du Conseil du 8 novembre 2019 relative à [l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale](#).

¹⁶ Communication de la Commission COM (2025) 944 final du 4 décembre 2025 relative à la [feuille de route pour des emplois de qualité](#).

¹⁷ Directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 [relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne](#).

¹⁸ Recommandation 2023/C 41/01 du Conseil du 30 janvier 2023 relative à un [revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active](#).

taux de recours, qui varie de 20 % à 50 % d'un État membre à l'autre, ce qui nuit fortement à l'efficacité des politiques publiques. Début 2027, la Commission publiera un **recueil de bonnes pratiques pour remédier à ce phénomène**. Ce document analysera les différents facteurs du non-recours, tels que le manque d'information ou la complexité administrative, et servira de base à une coopération plus structurée sur ce thème au sein du comité de la protection sociale¹⁹ et de son groupe de travail sur le revenu minimum (MINET)²⁰.

Combattre et prévenir la pauvreté des personnes âgées

En 2025, près d'une personne sur cinq âgée de 65 ans ou plus (soit 18,8 % de la population) était exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE. Ce taux est nettement plus élevé chez les femmes (21,2 %) que chez les hommes (15,8 %). L'écart constaté est souvent lié au fait que les femmes perçoivent en moyenne des pensions moins élevées, conséquences des disparités en matière d'emplois et de rémunération ainsi que des interruptions de leur carrière pour des raisons familiales tout au long de leur vie professionnelle. La prévalence accrue des besoins en matière de handicap et de soins de longue durée chez les personnes âgées aggrave également le risque de pauvreté au grand âge. En outre, la vieillesse peut s'accompagner de difficultés liées à l'augmentation des besoins en matière de soins de santé et de soins de longue durée, ainsi qu'à un risque accru d'isolement social et de solitude, pouvant être encore accentué par l'exclusion numérique.

Pour faire face à la pauvreté et à l'exclusion des personnes âgées, il faut une action coordonnée combinant pensions décentes, accès à l'emploi et protection sociale, tout en proposant des services de soins de qualité et des interventions ciblées en faveur de l'inclusion sociale. Des incitations et des mesures d'accompagnement ciblées permettant, lorsque cela s'avère approprié, de prolonger la vie active, et associées à des pensions décentes, des prestations de vieillesse²¹ et une épargne retraite complémentaire qui soutiennent la viabilité des systèmes de retraite, évitent aux personnes âgées de tomber dans la pauvreté. En ce sens, l'éducation financière et la transparence des pensions permettent également d'améliorer les revenus des retraites²². La Commission appelle à mettre progressivement en place un système de retraite à piliers multiples visant à garantir un revenu de vieillesse adéquat.

En 2027, la Commission et le comité de la protection sociale publieront un **rapport conjoint sur une protection sociale adéquate pour les personnes âgées**, qui recensera les lacunes en matière d'adéquation des pensions et de couverture des soins de longue durée dans les États membres, ainsi qu'un **rapport d'experts visant à cartographier et à analyser les mécanismes nationaux de protection des personnes âgées contre la pauvreté**. Ces deux documents aideront les responsables politiques à entreprendre des

¹⁹ [Comité de la protection sociale — Emploi, affaires sociales et inclusion](#).

²⁰ [Groupe de travail du réseau sur le revenu minimum \(MINET\) — Emploi, affaires sociales et inclusion](#).

²¹ Des mécanismes tels que les pensions minimales et les prestations de vieillesse, les pensions de survie, les allocations d'invalidité, les régimes de partage des droits à pension et les crédits de pension pour les périodes consacrées à s'occuper d'enfants ou de proches.

²² Communication 124 final de la Commission du 19 mars 2025 relative à une [Union de l'épargne et des investissements — Une stratégie destinée à favoriser la richesse des citoyens et la compétitivité économique dans l'UE](#), communication 839 final de la Commission du 20 novembre 2025 relative au [renforcement de la capacité du secteur des retraites complémentaires de l'UE d'améliorer les revenus de retraite et de fournir des capitaux à long terme à l'économie de l'UE](#) et recommandation (UE) 2025/2384 de la Commission du 27 novembre 2025 sur les [systèmes de suivi des retraites, les tableaux de bord des retraites et l'affiliation automatique](#).

réformes pour renforcer les systèmes de retraite, garantir leur adéquation à long terme et lutter contre la pauvreté des personnes âgées. Sur cette base, la Commission organisera un **échange de haut niveau sur les politiques intégrées en faveur d'une vieillesse digne** avec les États membres, les partenaires sociaux, les parties prenantes et les experts.

Éviter la transmission de la pauvreté d'une classe d'âge à l'autre tout au long de la vie

Chaque année, environ un tiers des personnes exposées au risque de pauvreté sortent de la précarité et sont remplacées par de nouvelles cohortes²³. Ces va-et-vient aux marges de la pauvreté sont généralement déclenchés par des changements liés à l'emploi et aux revenus (comme le fait de quitter ou de trouver un emploi, ou d'augmenter ou de réduire son temps de travail), mais aussi par des modifications de la composition du ménage (naissance ou séparation, par exemple), et par l'incidence plus large des crises.

Les phases de transition entre l'enfance, la jeunesse, la vie active et la retraite sont des périodes critiques où le risque de basculer dans la précarité est plus élevé. Les jeunes qui quittent le domicile familial doivent par exemple franchir des étapes importantes, telles que l'entrée sur le marché du travail (souvent marquée par la précarité) ou la fondation d'une famille, alors même qu'ils ont du mal à trouver un logement abordable. Cette situation est particulièrement critique pour les jeunes qui sortent d'un système de protection de remplacement (institutionnel ou résidentiel), qui courent un risque plus élevé de tomber dans la pauvreté, voire de se retrouver sans domicile²⁴. De même, le passage de la vie active à la retraite comporte un risque accru de pauvreté s'il n'est pas anticipé. Afin de préserver le niveau de vie des personnes âgées, il importe de favoriser le maintien dans l'emploi des seniors qui le peuvent et le souhaitent, tout en promouvant un vieillissement actif et en bonne santé. Cette démarche devrait s'accompagner de politiques soutenant des mesures incitatives et une plus grande flexibilité des trajectoires de départ à la retraite, reflétant la diversité des parcours professionnels et encourageant l'affiliation précoce à un régime de retraite complémentaire.

Plus généralement, toutes les politiques doivent être conçues de manière à prévenir l'accumulation de désavantages tout au long de la vie. C'est la raison d'être de la stratégie sur l'équité intergénérationnelle²⁵ et de la future feuille de route sur la longévité, destinées à recenser les enjeux spécifiques à chaque âge pour tous les groupes d'âge afin de répertorier les possibilités stratégiques visant à façonner activement des vies plus longues, plus saines et financièrement sûres.

2. MESURES PERMETTANT DE RELEVER LES DEFIS TRANSVERSAUX QUI AGGRAVENT LA PAUVRETE

Afin de mieux prévenir et combattre la pauvreté, il faut s'attaquer aux défis transversaux qui touchent simultanément toutes les générations, à savoir les discriminations, la

²³ Document de travail des services de la Commission intitulé «Poverty in the EU — key trends and policies» (La pauvreté dans l'UE — principales tendances et politiques), SWD(2026) 770.

²⁴ Selon l'[UNICEF](#), des centaines de milliers d'enfants vivent dans des institutions résidentielles dans l'UE, avec une surreprésentation des enfants handicapés. Les effets des placements en institution sont graves et peuvent durer toute la vie.

²⁵ Communication COM(2026) 110 final de la Commission du 5 mars 2026 [sur l'équité intergénérationnelle](#).

stigmatisation, les difficultés à subvenir à ses besoins fondamentaux (alimentation, énergie, logement et autres biens de base) et l'absence d'accès à des services de qualité.

Combattre la discrimination et la stigmatisation

Les préjugés et la stigmatisation peuvent, d'emblée, désavantager certains groupes de population, les femmes et d'autres groupes spécifiques étant par ailleurs plus exposés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les femmes sont plus susceptibles d'être confrontées à la pauvreté, ce qui s'explique par des perspectives d'emploi plus limitées, des taux d'emploi plus faibles, des interruptions de carrière et par la charge liée aux soins non rémunérés²⁶. Les préjugés et la stigmatisation touchent également les personnes handicapées (dont 29 % sont exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale), les personnes nées en dehors de l'UE (39 %), les personnes issues d'une minorité raciale ou ethnique, en particulier les Roms (dont 70 % sont exposés au risque de pauvreté), et les personnes LGBTIQ + (dont 38 % ont du mal à s'en sortir financièrement).

Tous ces facteurs peuvent limiter l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, aux soins et à d'autres services, tout en sapant la confiance sociale, la sécurité personnelle et la participation à la société. Dans le cadre de l'«Union de l'égalité»²⁷, la Commission a élaboré des stratégies visant à promouvoir l'égalité de genre et à lutter contre les discriminations à l'égard des personnes handicapées, des personnes touchées par le racisme, des Roms et des personnes LGBTIQ +. La Commission continuera de collaborer avec les États membres et d'autres parties prenantes pour élaborer des mesures de lutte contre la pauvreté axées sur des groupes spécifiques. En particulier, le cadre stratégique de l'UE pour les Roms appelle à réduire au moins de moitié l'écart de pauvreté entre les Roms et l'ensemble de la population d'ici à 2030.

Outre les groupes énumérés ci-dessus, les personnes en situation de pauvreté sont également souvent stigmatisées ou discriminées en raison de leur milieu socio-économique²⁸. Afin d'éclairer les travaux futurs, l'Agence des droits fondamentaux (FRA) produira une analyse juridique comparative sur le statut socio-économique en tant que motif de discrimination dans les cadres juridiques et réglementaires des États membres de l'UE, et fournira des données sur le rôle majeur que jouent la pauvreté et les désavantages socio-économiques dans les discriminations.

Faciliter la satisfaction des besoins de base dans un contexte de hausse du coût de la vie

²⁶ La [stratégie en faveur de l'égalité de genre 2026-2030](#) souligne que la Commission étudiera les moyens de tenir compte des résultats sur le marché du travail et des caractéristiques pertinentes du système de retraite qui alimentent les inégalités de genre en matière de pensions, et qu'elle cartographiera et soutiendra l'échange de bonnes pratiques pour combler ces inégalités.

²⁷ Communication COM(2026) 113 final de la Commission du 5 mars 2026 sur la [stratégie en faveur de l'égalité de genre 2026-2030](#), Communication COM(2021) 101 final de la Commission du 3 mars 2021 sur la [stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030](#) et communication sur le renforcement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées jusqu'en 2030, [cadre stratégique de l'UE 2020-2030 pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms](#), communication COM(2026) 12 final de la Commission du 20 janvier 2026 sur la [stratégie de lutte contre le racisme 2026-2030](#) communication COM(2025) 725 final de la Commission du 8 octobre 2025 sur la [stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ pour la période 2026-2030](#), communication COM(2021) 142 final de la Commission du 24 mars 2021 relative à la [stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant](#).

²⁸ An analysis of the introduction of socio-economic status as a discrimination ground, Tomas Kadar, Equality and Rights Alliance.

Partout dans l'UE, les pressions croissantes liées au coût de la vie poussent un nombre accru de personnes vers la pauvreté, aggravant les difficultés de celles qui sont déjà en situation de précarité et accentuant la vulnérabilité financière des ménages à revenus intermédiaires. Les dépenses quotidiennes sont l'une des principales préoccupations des citoyens de l'UE, 88 % d'entre eux se déclarant inquiets face au coût de la vie et à ses conséquences sur l'avenir de leur ménage²⁹. Cette situation est source de graves inquiétudes pour les personnes qui vivent déjà dans la pauvreté, tout en exposant les classes moyennes au risque de précarité et de privation. L'accès à une alimentation saine et durable à un prix abordable est une préoccupation majeure, qu'il convient de suivre et de prendre en main³⁰. Face à la hausse des prix des denrées alimentaires, un nombre croissant de personnes dépendent de l'aide publique ou d'organisations caritatives pour se nourrir, ou doivent s'en remettre aux banques alimentaires³¹.

La lutte contre la précarité en matière d'énergie et de transport devrait rester une priorité dans le contexte des troubles géopolitiques actuels, étant donné que les hausses des prix de l'énergie et des transports ont une incidence encore plus grande sur les ménages vulnérables qui consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'énergie. Comme annoncé dans la communication «AccelerateEU» adoptée en avril 2026, la Commission coordonnera les efforts visant à protéger les citoyens, et en particulier les consommateurs vulnérables, des chocs sur les prix de l'énergie, notamment au moyen de mesures d'urgence, d'une protection contre les interruptions de fourniture, de régimes de crédit-bail social et d'autres mesures visant à accélérer les économies d'énergie et la transition vers les énergies propres. La Commission intensifiera également ses efforts en matière de lutte contre la précarité énergétique en mettant à jour, au cours de l'année 2026, la recommandation de la Commission de 2023 sur la précarité énergétique³². Pour les ménages à faibles revenus, les pressions liées au coût de la vie peuvent être atténuées par une économie plus circulaire grâce à la prolongation de la durée de vie et à la réparabilité des produits ainsi qu'à un accès élargi à des marchés de l'occasion et à des services de réparation abordables³³.

Face à l'augmentation du coût de la vie, il est essentiel d'accélérer les efforts visant à améliorer la protection des consommateurs, la culture financière et l'accès aux services financiers. Les consommateurs, et en particulier les consommateurs vulnérables, devraient également être protégés dans le monde numérique. Le futur acte législatif sur

²⁹ [2025 Eurobarometer «Investing in Fairness».](#)

³⁰ La Commission s'appuie sur l'observatoire européen de la chaîne agroalimentaire pour suivre la disponibilité et le caractère abordable des denrées alimentaires dans l'UE; elle favorisera par ailleurs l'échange de bonnes pratiques concernant la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation saine dans les États membres. La politique agricole commune joue un rôle central pour garantir la sécurité alimentaire dans l'UE et favoriser une alimentation saine et durable.

³¹ L'UE soutient l'accès à l'assistance matérielle de base, et en particulier à une aide alimentaire (FSE+).

³² La Commission poursuivra également la mise en œuvre du paquet «Citoyens et Énergie» adopté en mars 2026, qui comprend des efforts futurs visant à renforcer la protection contre l'interruption de fourniture et à gérer le groupe consultatif européen sur la précarité énergétique. Par la [recommandation de la Commission de 2025 concernant la précarité en matière de transport](#) et le pôle européen de lutte contre la précarité en matière de transport, la Commission aide les États membres à faire face à la précarité en matière de transport. Cet objectif fait également partie du Fonds social pour le climat.

³³ L'acte législatif sur l'économie circulaire qui doit être adopté par la Commission en 2026 s'attaquera aux goulets d'étranglement qui entravent la transition circulaire dans plusieurs chaînes de valeur clés, telles que les textiles, la construction et les plastiques.

l'équité numérique contribuera de manière substantielle à garantir cette protection. La culture financière a un rôle important à jouer, et ce, dès le plus jeune âge, car elle peut aider les citoyens à comprendre des concepts de base leur permettant de consommer, d'épargner et d'investir en meilleure connaissance de cause tout au long de leur vie³⁴. La culture financière peut également contribuer à éviter le surendettement, susceptible de s'aggraver en raison de l'augmentation du coût de la dette, de la baisse des revenus, de l'augmentation du coût de la vie et de la dépendance accrue à l'égard du crédit³⁵. Il est également essentiel de faciliter l'accès aux services financiers en veillant à ce que tous les consommateurs aient le droit d'ouvrir et d'utiliser un compte de paiement assorti de prestations de base partout dans l'Union européenne³⁶, ainsi qu'en améliorant l'accès aux espèces³⁷.

Les prix du logement constituent une difficulté particulière pour les personnes en situation de pauvreté ou exposées au risque de pauvreté. L'accès à un logement abordable, durable et de qualité est une condition sine qua non de l'intégration dans la société et sur le marché du travail³⁸. Alors que les personnes confrontées à des difficultés de logement sont plus susceptibles de tomber dans la pauvreté, 31,1 % des ménages à faibles revenus sont submergés par les coûts du logement, et environ 5 % des personnes âgées de seize ans ou plus déclarent avoir déjà rencontré des difficultés de logement au cours de leur vie³⁹. Environ un million de personnes dans l'UE sont confrontées au sans-

³⁴ Communication COM(2025) 681 final de la Commission du 30 septembre 2025 [sur une stratégie de promotion de la culture financière dans l'UE](#).

³⁵ Directive (UE) 2023/2225 du 18 octobre 2023 [relative aux contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 2008/48/CE](#) et directive (UE) 2014/17/UE du 4 février 2014 [sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel et modifiant les directives 2008/48/CE et 2013/36/UE et le règlement \(UE\) n° 1093/2010](#).

³⁶ Directive (UE) 2023/2225 du 30 octobre 2023 [relative aux contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 2008/48/CE](#) et directive (UE) 2014/92 du 23 juillet 2014 [sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement assorti de prestations de base](#).

³⁷ Proposition COM(2023) 366 final de la Commission du 28 juin 2023 [concernant les services de paiement et les services de monnaie électronique dans le marché intérieur, modifiant la directive 98/26/CE et abrogeant les directives \(UE\) 2015/2366 et 2009/110/CE](#), proposition COM(2023) 366 final de la Commission [concernant les services de paiement et les services de monnaie électronique dans le marché intérieur, modifiant la directive 98/26/CE et abrogeant les directives \(UE\) 2015/2366 et 2009/110/CE](#) et proposition COM (2023) 364 final de la Commission de règlement [relatif au cours légal des billets de banque et des pièces en euros](#).

³⁸ Le [plan européen pour des logements abordables de 2025](#) aide les États membres, les régions et les villes à lutter contre la crise du logement. Le soutien aux personnes les plus touchées, notamment les jeunes et les sans-abris, y est présenté comme devant faire l'objet d'une attention particulière. Dans cette perspective, la plateforme d'investissement paneuropéenne pour des logements abordables et durables et l'alliance européenne pour le logement visent à fournir un cadre transectoriel et multigouvernemental pour développer la coopération et mobiliser des financements supplémentaires en faveur du logement social et abordable, notamment au profit des plus vulnérables. Le nouveau Bauhaus européen soutient l'offre de logements abordables, durables et de qualité en augmentant les financements, ainsi qu'en développant et en reproduisant de nouvelles solutions pour des quartiers plus inclusifs, plus équitables et plus accessibles, et des solutions de logement abordable menées par les acteurs locaux.

³⁹ Les «difficultés de logement» sont définies comme des situations dans lesquelles une personne ne disposant pas d'un lieu à elle (qu'elle soit propriétaire ou locataire) est contrainte de vivre chez des amis ou de la famille, d'utiliser un logement d'urgence ou temporaire, de vivre dans un lieu qui n'est pas destiné à être un logement permanent ou de dormir dans un espace public.

abrisme, la forme la plus extrême de pauvreté et d'exclusion sociale⁴⁰. **Parallèlement à cette stratégie, la Commission présente une proposition de recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement**, qui vise à faciliter la conception et la mise en œuvre de cadres stratégiques nationaux fondés sur des politiques intégrées, centrées sur la personne et axées sur le logement, afin de soutenir les personnes en situation de logement précaire ainsi que de prévenir et de combattre le sans-abrisme.

Garantir l'accès aux services pour les personnes dans le besoin

Les services sociaux ont un rôle important à jouer pour que les personnes qui se trouvent déjà en situation de pauvreté aient accès à des prestations sociales de base et à des aides essentielles et pour que les autres n'y sombrent pas. Les services d'inclusion sociale, tels que le travail social, le conseil, le soutien psychologique et la réinsertion, sont particulièrement importants. Ils sont également essentiels pour orienter les utilisateurs vers les services dont ils ont besoin (tels que l'éducation et la formation, les soins, les services de santé) et faciliter leur accès aux services dits essentiels (énergie, transports, communications numériques, eau et assainissement et services financiers) en les informant des mesures proposées (tels que les chèques énergie). Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les administrations, y compris en ce qui concerne les infrastructures numériques, pour que les efforts déployés soient efficaces. En outre, garantir la disponibilité des services sur l'ensemble du territoire, y compris dans les régions rurales et ultrapériphériques, représente un défi particulier. Les moyennes nationales masquent d'importantes disparités territoriales, les poches de pauvreté touchant à la fois les zones urbaines et rurales. L'un des objectifs de la future stratégie sur le «droit de séjour», qui vise à soutenir l'attractivité des territoires, sera de faciliter l'accès aux services dans l'ensemble de l'UE.

Améliorer l'accès aux services signifie en améliorer la qualité, la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable. La Commission collaborera avec le comité de la protection sociale pour **mettre à jour le cadre volontaire européen pour la qualité des services sociaux de 2010**, qui met l'accent sur l'amélioration de la prestation de services (en fournissant des lignes directrices sur la manière de fixer, de suivre et d'évaluer les normes de qualité en matière de services sociaux). Cette démarche permettra également de remédier aux complexités administratives, à la stigmatisation, à l'exclusion numérique et aux obstacles procéduraux. La Commission mettra également à jour son **rapport de 2023 sur l'accès aux services essentiels**.

Les obstacles à l'accès aux services peuvent aggraver et pérenniser la pauvreté, en particulier lorsque les personnes pour lesquelles ces services sont essentiels ne peuvent obtenir un soutien rapide et efficace lorsqu'elles en ont besoin. Il est nécessaire d'améliorer la couverture, l'intégration et la coopération entre les services, et de renforcer l'alignement entre l'aide disponible et les besoins réels de ceux à qui elle est destinée. **En 2027, la Commission présentera une proposition de recommandation du Conseil en faveur d'un accès plus facile et intégré aux services.** Elle insistera sur le rôle des services d'inclusion sociale, en soutenant un point d'accès unique sur l'ensemble du territoire et en facilitant la fourniture d'un soutien intégré. Elle cherchera à renforcer leur portée et leur proximité concernant les bénéficiaires, ainsi que le recours à une évaluation rapide des besoins de l'utilisateur, suivie d'un plan de soutien intégré. Elle soutiendra

⁴⁰ La [déclaration de Lisbonne de 2021 sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme](#) définit des actions collectives à mener dans le cadre de l'ambition de mettre fin au sans-abrisme d'ici à 2030.

également les pratiques de soutien par les pairs parmi les personnes en situation de pauvreté, en reconnaissant leur expérience et leurs connaissances directes en matière de facilitation de l'accès aux services.

L'éducation et la formation tout au long de la vie jouent un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. L'accès à une éducation et à une formation de qualité peut aider les personnes à sortir de la pauvreté ou de l'exclusion sociale, tout en leur donnant les compétences nécessaires pour trouver un emploi de qualité et participer activement à la société. L'éducation peut briser le cercle vicieux de l'inégalité à tous les stades de la vie, de la petite enfance à l'éducation et à la formation des adultes en passant par la reconversion professionnelle. Toutefois, le milieu socio-économique des élèves reste le facteur d'inégalité le plus persistant en matière d'éducation en Europe. Le sous-financement systémique dans les zones défavorisées entraîne une pénurie d'enseignants, une rotation du personnel plus élevée et une diminution du nombre d'éducateurs expérimentés qui se traduit par un soutien moins individualisé, c'est-à-dire des conditions qui sont les moins adaptées aux enfants défavorisés qui ne peuvent pas bénéficier de soutien à la maison. Dans le courant de l'année 2026, la Commission adoptera un **train de mesures en faveur de l'éducation, doté d'un programme de soutien aux compétences de base**, qui soutiendra des interventions efficaces au niveau de l'école afin d'aider tous les enfants et les jeunes, notamment ceux issus de milieux défavorisés, à atteindre un niveau adéquat de compétences de base d'ici la fin de la scolarité obligatoire, et de réduire les inégalités observées à un stade précoce en matière d'apprentissage. Les compétences et aptitudes numériques sont devenues essentielles pour participer à la société, tirer parti des services publics numériques et accéder au marché du travail. **La Commission poursuivra ses efforts pour que, d'ici à 2030, 80 % des citoyens européens possèdent au moins un niveau de compétences numériques élémentaire**, condition essentielle pour occuper les emplois actuels et à venir.

Dans le contexte de l'évolution démographique, il convient d'accorder une attention particulière à l'accès des plus vulnérables aux services de soins de longue durée. Les zones rurales, qui sont confrontées à des défis plus importants en raison du vieillissement de la population, sont particulièrement concernées. L'amélioration de l'accès à des soins de longue durée inclusifs, abordables et de qualité peut avoir une incidence positive non seulement sur les bénéficiaires de soins, mais aussi sur les aidants informels (qui sont principalement des femmes). En effet, les responsabilités que représentent les soins restreignent souvent la participation au marché du travail, réduisent les droits à pension et fragilisent la sécurité des revenus. L'Union européenne a mis en place des instruments spécifiques pour soutenir l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité⁴¹. En 2027, la Commission présentera un **pacte européen en matière de soins**, qui orientera les réformes et les investissements en faveur de services de soins abordables et de qualité tout au long de la vie, en accordant une attention particulière aux personnes exposées au risque de pauvreté, tout en s'attaquant aux causes structurelles des pénuries de main-d'œuvre, à savoir le manque d'attractivité et de qualité des emplois dans le secteur des soins.

Les phénomènes météorologiques extrêmes dus au changement climatique perturbent les services essentiels, endommagent les infrastructures et peuvent plonger davantage les groupes sociaux vulnérables dans la pauvreté et l'exclusion

⁴¹ Communication COM(2022) 440 final de la Commission du 7 septembre 2022 [sur la stratégie européenne en matière de soins](#) et recommandation 2022/C 476/01 du Conseil du 8 décembre 2022 [sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de haute qualité](#).

sociale. Il est essentiel de renforcer la résilience de la société face aux effets du changement climatique, qui touchent les ménages vulnérables de façon disproportionnée. Le **prochain cadre européen intégré pour la résilience face au changement climatique** sera l'occasion d'y remédier. Plus généralement, en ce qui concerne la **préparation**, les enseignements tirés des crises récentes montrent la nécessité d'atteindre et de cibler les populations particulièrement défavorisées et celles qui souffrent de discrimination, de pauvreté et d'exclusion sociale, en vue d'améliorer la communication et de prévenir la désinformation.

3. RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT ET AMELIORER LE SUIVI AFIN DE REDUIRE ET DE PREVENIR LA PAUVRETE

Gouvernance

Combattre et prévenir la pauvreté constituent une responsabilité collective de taille. Agir ensemble et à tous les niveaux est le seul moyen de permettre à l'Union européenne de s'engager sur la voie de l'éradication de la pauvreté d'ici à 2050. Les pouvoirs publics et les acteurs privés, ainsi que les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, sont tous appelés à apporter leur pierre à l'édifice.

La Commission invite les États membres à veiller à ce que des cadres politiques de lutte contre la pauvreté soient en place à l'échelon national, régional ou local, le cas échéant. Dans tous les États membres, l'augmentation de la pauvreté est un défi. À l'heure actuelle, seuls 22 États membres disposent de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ou de cadres stratégiques similaires, les autorités régionales et locales jouant un rôle central dans leur gouvernance et leur mise en œuvre. La Commission invite tous les États membres à présenter des stratégies cohérentes et plus efficaces pour lutter contre la pauvreté, et se dit prête à aider les États membres à atteindre leurs objectifs de réduction et de prévention de la pauvreté. **Les nouveaux investissements et les nouvelles réformes doivent pouvoir faire face à la pauvreté.** La Commission soutient le recours aux évaluations des effets distributifs⁴² dans les États membres et fournira des orientations supplémentaires relatives à leur utilisation dans les cadres budgétaires nationaux lorsque cela est possible.

Parallèlement à cette stratégie, la Commission présente un **document d'orientation destiné à aider les autorités nationales, régionales et locales à planifier et à améliorer leurs stratégies et cadres de lutte contre la pauvreté**⁴³. Les **principes pour des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté** tiennent compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté dans la conception des stratégies visant à la combattre et à la prévenir, en y associant l'ensemble des parties prenantes et les niveaux de gouvernance requis. Ils peuvent être utilisés comme un outil structuré d'autoévaluation et de planification à tous les stades du cycle des stratégies: de la préparation ou de la mise à jour des cadres de lutte contre la pauvreté à la conception de réformes et aux investissements, jusqu'au réexamen de la mise en œuvre. Les services de la Commission

⁴² Communication COM(2022) 494 final de la Commission du 28 septembre 2022 intitulée «Mieux évaluer les effets distributifs des politiques des États membres».

⁴³ Document de travail des services de la Commission intitulé «Principles for effective anti-poverty policies, supporting national, regional and local authorities in their fight against poverty» (Principes pour des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté soutenant les autorités nationales, régionales et locales dans leur lutte contre la pauvreté), SWD (2026) 771.

soutiendront leur application par le dialogue politique et l'apprentissage mutuel entre les États membres.

Considérant que la pauvreté est un défi croissant et complexe qui nécessite des réponses coordonnées impliquant des investissements et des mesures législatives, la Commission invite les **États membres à désigner un coordinateur de la lutte contre la pauvreté** au plus haut niveau politique afin de coordonner l'élaboration de cadres stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté et de garantir leur nature multidimensionnelle. Leur mission serait de superviser la conception, la mise en œuvre et le suivi des cadres, en associant tous les ministères et autorités concernés. Ils soutiendront également la mise en œuvre des cadres par les autorités régionales et locales. En collaboration avec les coordinateurs nationaux de la lutte contre la pauvreté, la Commission organisera des échanges réguliers et efficaces sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté, en promouvant l'apprentissage mutuel, en renforçant la coopération et en soutenant des décisions fondées sur des données probantes.

Dans le cadre du Semestre européen, la Commission continuera de fournir des orientations aux États membres et de contribuer à la coordination des politiques nationales pertinentes. Grâce à l'intégration des principes du socle européen des droits sociaux⁴⁴ dans le Semestre européen, la gouvernance économique participe à la résilience sociale. Le Semestre européen recense les défis sociaux et les lacunes des systèmes nationaux de protection sociale, tout en recommandant des réponses politiques appropriées. Au cours des deux derniers cycles du Semestre européen, plus d'un tiers des États membres a reçu une recommandation par pays relative à la pauvreté. Il est important que les États membres accélèrent leur mise en œuvre.

Outre les États membres, la Commission coopérera avec d'autres institutions et organisations pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie. En particulier, la Commission continuera d'échanger avec le Parlement européen dans le cadre d'un dialogue structuré informel, notamment avec l'**intergroupe «Lutte contre la pauvreté»**. La Commission conviendra également d'un **plan d'action conjoint avec le Comité européen des régions d'ici la fin de l'année 2026**, qui renforcera la coopération dans des domaines prioritaires clés tels que les actions de lutte contre la pauvreté à l'échelon local et régional. Ils participeront au lancement d'un **«prix européen de l'inclusion sociale»**⁴⁵ pour les villes et les municipalités, afin de reconnaître les actions innovantes et concrètes mises en œuvre à l'échelon local et de favoriser l'apprentissage par les pairs en permettant aux villes et aux municipalités d'échanger leurs bonnes pratiques. D'ici la fin de 2026, la Commission et le **Comité économique et social européen** concluront également un **accord de coopération**, en s'appuyant sur le cadre existant de soutien technique fourni par les experts, et partageront les bonnes pratiques pour lutter contre la pauvreté.

La Commission **collaborera davantage avec les personnes en situation de pauvreté** en s'appuyant sur les expériences fructueuses acquises au cours du processus de consultation relatif à la stratégie. Elle mettra en place un forum spécifique pour les consulter de manière structurée et régulière concernant la conception, la mise en œuvre et le suivi des initiatives visant à lutter contre la pauvreté ou l'exclusion sociale, ainsi que dans d'autres domaines

⁴⁴ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 [relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement \(CE\) n° 1466/97 du Conseil](#).

⁴⁵ Ce prix viendra s'ajouter aux outils existants qui confèrent une reconnaissance et une visibilité à l'échelle de l'Union aux efforts déployés par les collectivités locales et régionales.

d'action susceptibles d'avoir une incidence sur leur quotidien. La Commission continuera également de dialoguer avec les **organisations de la société civile**⁴⁶ de manière structurée afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie. Parallèlement, le **dialogue social** continuera de jouer un rôle clé dans la recherche de solutions équilibrées en réponse à l'évolution du monde du travail⁴⁷.

Financement

Face à l'urgence, il est essentiel de garantir un soutien financier suffisant pour lutter contre la pauvreté. Pour renforcer les mesures de lutte contre la pauvreté, il convient de mobiliser plus efficacement les financements publics et privés, tant au niveau de l'UE qu'à l'échelon national. Cela comprend tant des investissements à long terme afin d'améliorer la fourniture de services, que des mesures d'urgence visant à empêcher les personnes de tomber dans la pauvreté et à réduire la durée des épisodes de pauvreté. À cet égard, à court terme, il convient d'accorder une attention particulière au financement des services visant à soutenir le passage des enfants dans le besoin à l'âge adulte (en établissant un lien entre la garantie européenne pour l'enfance et la garantie pour la jeunesse) pour mettre un terme à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Il s'agira notamment de renforcer l'identification précoce des enfants exposés au risque de pauvreté, d'étendre les programmes de mentorat et d'orientation, de mener des actions de sensibilisation et de mettre en place d'autres mesures de soutien. En outre, si la stratégie souligne que des emplois de qualité sont le meilleur moyen de sortir de la pauvreté, il est nécessaire de disposer de services publics de l'emploi solides et disposant de fonds suffisants pour garantir le soutien aux personnes exclues du marché du travail.

À l'heure actuelle, les États membres font usage des 139 milliards d'euros du Fonds social européen plus (FSE+) (2021-2027)⁴⁸. L'examen à mi-parcours des programmes de la politique de cohésion a permis aux États membres de reprogrammer avec succès 34,6 milliards d'euros de leurs fonds au titre de la politique de cohésion 2021-2027 en faveur des priorités stratégiques les plus urgentes de l'UE. Cela s'est également traduit par un accueil positif des exigences du FSE+ en matière de concentration thématique, les ressources consacrées à la lutte contre la pauvreté infantile ayant augmenté de 5,4 % (491 millions d'euros supplémentaires) et contre la privation matérielle de 3,5 % (211 millions d'euros supplémentaires). En plus du FSE+, l'UE soutient la lutte contre la pauvreté au moyen des fonds de la politique de cohésion, tels que le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds pour une transition juste, ainsi que d'autres programmes de financement, tels que le Fonds social pour le climat, le programme InvestEU, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et l'instrument d'appui technique. La Commission invite les États membres à transposer le système d'échange de quotas d'émission 2 (SEQE2) et à présenter sans délai leurs plans au titre du Fonds social pour le climat afin que les ménages vulnérables puissent bénéficier d'un soutien. La Commission aidera les États membres à tirer le meilleur parti des fonds de l'Union disponibles et à réaffecter les fonds de l'UE, dans la mesure du possible et conformément aux préférences des États membres et des régions, à des mesures de lutte contre la pauvreté susceptibles d'avoir un effet durable.

⁴⁶ Communication COM(2025) 790 final de la Commission du 12 novembre 2025 intitulée [«Une stratégie de l'Union pour la société civile»](#).

⁴⁷ Communication COM(2023) 40 final de la Commission du 25 janvier 2023 intitulée [«Renforcer le dialogue social dans l'Union européenne: exploiter tout son potentiel au service de transitions justes»](#).

⁴⁸ Sur ces 142 milliards d'euros, 95,1 milliards proviennent du budget de l'UE.

Des ressources importantes sont également déployées au moyen de la facilité pour la reprise et la résilience (avec un budget total de 577 milliards d’euros). Les plans pour la reprise et la résilience comprennent déjà des réformes et des investissements qui soutiennent la participation des États membres dans la lutte contre la pauvreté et sa prévention. Ils doivent être achevés au plus tard le 31 août 2026, conformément aux délais fixés dans l’architecture juridique de la facilité. Cet objectif peut également être atteint en accélérant la mise en œuvre des mesures pertinentes prévues dans les plans pour la reprise et la résilience et en faisant bon usage des indicateurs fournis dans la communication de la Commission intitulée «NextGenerationEU — La voie vers 2026», dans la mesure du possible dans le délai de mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (31 août 2026)⁴⁹.

La proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034 consacre au moins 14 % des plans de partenariat national et régional à des objectifs sociaux. Les États membres sont invités à en concentrer les ressources sur quatre types de mesures sociales: l’inclusion sociale; l’aide alimentaire ou l’assistance matérielle de base; la lutte contre la pauvreté infantile et la mise en œuvre de la garantie européenne pour l’enfance; la lutte contre le chômage des jeunes et la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. La facilité de l’UE proposée permettra de continuer à soutenir le microfinancement et le financement des entreprises sociales au moyen d’un mécanisme de garantie budgétaire, comme celui de l’actuel volet «Investissements sociaux et compétences» du programme InvestEU.

Dans le cadre de notre responsabilité collective de combattre et de prévenir la pauvreté, le secteur privé peut apporter une contribution majeure et mener des actions supplémentaires pour lutter contre la pauvreté multidimensionnelle dans l’UE. Les entreprises et les organisations philanthropiques ainsi que les investisseurs peuvent compléter les ressources publiques dans une large mesure et contribuer à développer des solutions innovantes pour lutter contre la pauvreté, améliorant ainsi le bien-être et les perspectives pour tous dans la société, et renforçant également la prospérité et la compétitivité. Pour faciliter l’orientation des investissements privés vers des objectifs sociaux, les normes, concepts et méthodes pertinents sont importants. La Commission, en coopération avec l’OCDE, se penchera sur la préparation d’un cadre volontaire piloté par le marché d’objectifs pouvant faire l’objet d’investissements. Cela aidera les investisseurs à concevoir, à évaluer et à comparer les stratégies d’investissement de manière cohérente et flexible.

En 2026, à l’occasion de la Journée internationale pour l’élimination de la pauvreté (17 octobre), la Commission lancera une **coalition contre la pauvreté qui réunira des entreprises socialement responsables et des organisations philanthropiques**. La coalition servira de plateforme européenne de coopération et d’apprentissage mutuel, encourageant les entreprises privées et les organisations caritatives à participer à la prévention et à la réduction de la pauvreté et à stimuler le dialogue avec les parties prenantes concernées, ce qui aura une incidence sociale notable. Les partenaires de la coalition signeront une charte établissant des principes et des actions communs pour les entreprises de toutes tailles afin de soutenir la lutte contre la pauvreté. Ils prendront également des engagements spécifiques, par exemple pour fournir des biens et des services,

⁴⁹ Conçue pour combattre les effets et conséquences néfastes de la crise liée à la COVID-19 dans l’Union et soutenue par des moyens supplémentaires extraordinaires et temporaires, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) a, à sa création, été assortie de délais très stricts impératifs qui sont fixés dans le règlement EURI, le règlement FRR et la décision relative aux ressources propres.

mettre en œuvre des projets d'inclusion sociale dans la communauté où ils opèrent ou soutenir l'intégration et l'emploi de groupes spécifiques, tels que les jeunes vulnérables.

La Commission continuera de renforcer sa coopération avec les banques multilatérales d'investissement afin de mobiliser des fonds destinés à des mesures de lutte contre la pauvreté. Le groupe Banque européenne d'investissement (BEI) soutient la croissance inclusive en finançant des infrastructures sociales et des services essentiels qui permettent aux citoyens de participer pleinement à la société et à l'économie. À l'avenir, le **groupe BEI entend financer de nouveaux investissements dans les infrastructures sociales à hauteur d'environ 22 milliards d'euros au cours de la période 2026-2027**, renforçant ainsi sa contribution à l'égalité des chances et à la prospérité partagée dans toute l'Europe. La Commission continuera de dialoguer avec le groupe BEI sur le soutien aux investissements qui refléteront le champ d'application de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté ainsi que de la garantie européenne pour l'enfance. En outre, avec un mandat exclusivement social et une préoccupation centrée sur les personnes vulnérables et les personnes exposées au risque d'exclusion socio-économique, la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) continuera de soutenir les investissements dans le capital humain, les environnements de vie inclusifs et résilients, l'accès au financement et la création d'emplois, à hauteur d'environ trois milliards d'euros par an, dans l'ensemble des États membres de l'UE sur la base des volumes de prêts actuels. L'UE renforce sa coopération stratégique avec la CEB et, à cet effet, en 2026, la Commission a adopté une proposition visant à ce que l'UE en devienne actionnaire. La Commission européenne et la CEB s'emploieront à mettre en place, **d'ici à 2027, un cadre de coopération conjoint afin de consolider les investissements visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union.**

Suivi

La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans l'UE témoigne de leur nature multidimensionnelle et systémique. Le principal indicateur européen du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) combine trois dimensions⁵⁰: pauvreté monétaire, privation d'accès aux biens et aux services⁵¹ et faible intensité de travail.

La Commission continuera de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'UE à l'horizon 2030. La lutte contre la pauvreté nécessite une élaboration des politiques fondées sur des données et des éléments probants, étayés par des indicateurs comparables et de haute qualité. Le rythme rapide des changements exacerbé par le coût de la vie ainsi que les changements importants sur le marché du travail et au niveau de la main-d'œuvre nécessitent une meilleure anticipation et des preuves plus solides plus rapidement disponibles. À cette fin, la Commission améliorera le suivi de la pauvreté et **présentera de nouveaux indicateurs pour mesurer l'incidence des composantes de l'accessibilité financière sur la pauvreté, en vue de les faire reconnaître d'ici à 2028 et**

⁵⁰ L'indicateur clé de l'UE pour le suivi du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale combine trois dimensions: pauvreté monétaire relative (revenu disponible total inférieur à 60 % de la médiane nationale); privation matérielle et sociale grave (incapacité à se procurer les biens et services de base considérés comme essentiels à une existence digne); et très faible intensité de travail (temps de travail total inférieur à 20 % de du temps de travail potentiel total combiné à temps plein).

⁵¹ Cela représente la proportion de la population confrontée à l'absence forcée d'au moins sept des treize éléments de privation, qui sont décrits dans le document de travail des services de la Commission intitulé «Poverty in the EU — key trends and policies» (Pauvreté dans l'UE — principales tendances et politiques), SWD(2026) 770.

de définir une base de suivi solide des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif pour 2050. L'objectif est d'améliorer l'actualité et l'exhaustivité des données relatives à la pauvreté, notamment en étoffant la mesure de la privation matérielle et en la normalisant au niveau de l'UE, de rechercher des approches différentes pour mesurer l'accessibilité financière et la grande pauvreté, et de disposer d'indicateurs plus détaillés concernant les disparités territoriales. Sous réserve d'un accord avec le conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) et ses comités consultatifs, un réexamen des indicateurs connexes dans le tableau de bord social pourrait être mené en vue de renforcer l'analyse pertinente dans le cadre de convergence sociale. Ce nouvel ensemble d'indicateurs reflétera différentes dimensions de la pauvreté et de l'accessibilité financière, comme l'accès aux biens et services de base essentiels à une existence digne, le pouvoir d'achat, le patrimoine et la dette.

La Commission est prête à aider le **comité de la protection sociale** et, le cas échéant, le comité de l'emploi, à contribuer au suivi de la stratégie et à servir de forum d'échange entre les États membres et entre les États membres et la Commission, tout en veillant à ne pas créer de charge administrative inutile.

Le document de travail des services de la Commission accompagnant la stratégie passe en revue les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté dans l'UE, en vue de la réalisation des objectifs à l'horizon 2050⁵². D'autres travaux menés conjointement avec le comité de la protection sociale comprendront des tests de résistance portant sur la résilience des systèmes de protection sociale des États membres face à des chocs potentiels.

Efforts à l'échelle mondiale

À l'échelle mondiale, l'action de l'UE souligne que la lutte contre la pauvreté dans le monde est essentielle à la prospérité partagée, à la sécurité et à la stabilité mondiales. L'UE est depuis longtemps un acteur mondial de premier plan dans la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 1 visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde. Cet engagement se reflète dans les plus de 26,6 milliards d'euros directement alloués à cet ODD, ainsi que dans le champ d'application plus large de l'aide publique au développement (APD) financée par l'UE, où tous les ODD contribuent à la réduction de la pauvreté. La Commission poursuivra sa coopération avec les Nations unies pour mettre en œuvre les ODD.

Le processus d'élargissement de l'UE est un accélérateur essentiel de l'inclusion sociale, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté dans les pays candidats et candidats potentiels, tout en les préparant à l'adhésion à l'UE. En outre, l'engagement de l'UE en faveur de la réduction de la pauvreté dans les pays candidats et candidats potentiels doit être compris comme un investissement stratégique dans leurs sociétés, dans leur intégration future et dans leur compétitivité sur le marché intérieur. L'aide de l'UE transite principalement par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion, et des mesures ciblées sont incluses dans le programme de réformes des Balkans occidentaux, de la Moldavie et de l'Ukraine.

⁵² Document de travail des services de la Commission intitulé «Poverty in the EU — key trends and policies» (La pauvreté dans l'UE — principales tendances et politiques), SWD(2026) 770.

4. CONCLUSION

Prévenir et combattre la pauvreté est plus urgent que jamais. Le défi à venir est immense. Une action déterminée, audacieuse et concertée est nécessaire pour contribuer à protéger les personnes en situation de pauvreté et éviter que d'autres n'y sombrent à leur tour dans un contexte d'augmentation du coût de la vie et de conditions difficiles. Cela implique de veiller à ce que **chaque personne ait la possibilité de mener une existence digne**, d'accéder à des emplois de qualité, à un logement abordable, à des biens et à des services essentiels de base de qualité à un prix abordable. Chacun devrait pouvoir tirer parti des possibilités offertes par les transitions écologique et numérique et il convient de lutter contre la discrimination et la stigmatisation afin que tous puissent être intégrés à la société et à l'économie.

Cette stratégie définit la voie à suivre pour se rapprocher de l'objectif de réduction de la pauvreté de l'UE à l'horizon 2030 et contribuer à l'éradication de la pauvreté d'ici à 2050. En outre, elle propose des outils de l'UE pour aider les États membres et les parties prenantes à redoubler d'efforts et à progresser ensemble de manière coordonnée. Lutter efficacement contre la pauvreté et veiller à ce que la vie dans l'UE soit gage d'existence digne est un pari audacieux. L'UE doit accélérer et conjuguer ses efforts à tous les niveaux, avec les acteurs publics et privés, et mettre en œuvre une stratégie cohérente avec la forte participation de la société civile et des personnes en situation de pauvreté. Ce n'est que de cette manière que nous contribuerons à améliorer le présent et à ouvrir la voie à un avenir meilleur, à briser la transmission de la pauvreté et des inégalités et à contribuer à la réalisation d'une UE sans pauvreté d'ici à 2050.

Annexe: Liste des nouvelles initiatives incluses dans la stratégie de lutte contre la pauvreté

Initiative	Date
1. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS TOUS LES GROUPES D'ÂGE	
Communication intitulée «Rompre le cycle de la pauvreté infantile — Renforcer la garantie européenne pour l'enfance»	En parallèle de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté
Lancement de la première phase de consultation des partenaires sociaux européens afin de recueillir leur point de vue sur l'orientation possible d'une action de l'UE visant à soutenir l'activation des personnes exclues du marché du travail et l'égalité de genre en ce qui concerne les possibilités sur le marché du travail	2026
Recommandation de la Commission fournissant des orientations stratégiques fondées sur des données probantes pour prévenir et combattre la pauvreté des travailleurs dans l'Union européenne, suivie de discussions structurées spécifiques avec les États membres	2027
Rapport sur l'application de la directive relative aux salaires minimaux, suivi d'activités d'apprentissage mutuel	2026 et au-delà
Recueil de bonnes pratiques pour aider à remédier au non-recours aux prestations sociales	2027
Échange de haut niveau sur les politiques intégrées en faveur d'une vieillesse digne	2027
2. MESURES VISANT À RELEVER LES DÉFIS HORIZONTAUX QUI AGGRAVENT LA PAUVRETÉ	
Proposition de recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement	En parallèle de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté
Mise à jour du cadre volontaire européen de qualité du comité de la protection sociale (CPS)	En accord avec le CPS
Mise à jour du rapport de 2023 de la Commission sur l'accès aux services essentiels	2027
Proposition de recommandation du Conseil relative à un accès plus facile et intégré aux services	2027
3. RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT ET AMÉLIORER LE SUIVI AFIN DE RÉDUIRE ET DE PRÉVENIR LA PAUVRETÉ	
Principes pour des politiques de lutte contre la pauvreté efficaces	En parallèle de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté

Conclusion d'un accord de coopération avec le Comité économique et social européen et un plan d'action conjoint avec le Comité des régions sur les actions de soutien à la lutte contre la pauvreté	2026
Prix européen de l'inclusion sociale	Lancement en 2027
Coalition contre la pauvreté réunissant le secteur privé et des organisations philanthropiques	Lancement en 2026
Dialogue structuré avec des personnes en situation de pauvreté	Lancement en 2027
Nouveaux indicateurs de pauvreté	2028